

Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen (18 février 1987)

Légende: Le 18 février 1987, Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, présente devant le Parlement européen les enjeux du programme d'action de la Commission intitulé Réussir l'acte unique: une nouvelle frontière pour l'Europe.

Source: Bulletin des Communautés européennes. 1987, n° Supplément 1/1987. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen ", p. 26-35.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_delors_devant_le_parlement_europee_n_18_fevrier_1987-fr-5a7c0454-fa33-49c4-a62e-0c2fc3b1a4af.html



Date de dernière mise à jour: 06/01/2017

Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen (18 février 1987)

Monsieur le Président du Parlement européen,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président en exercice du Conseil,

En janvier 1985, dans la déclaration sur les orientations de la nouvelle Commission qui se mettait au travail, je vous avais fait part de ma hantise: la crédibilité de l'Europe. En janvier 1986, lors du débat sur le programme de travail de la Commission, j'avais insisté sur les deux pièges qui guettent la construction communautaire, celui de l'impatience et celui de l'enlisement. J'avais même parlé, au risque de déplaire, de la tentation du nominalisme. Vous comprendrez donc qu'après deux ans de mandat, la Commission souhaite, avec vous, prendre la mesure de l'écart qui sépare les discours de la réalité, les engagements pris de leur mise en œuvre. Et ce afin de faire mieux, d'accélérer encore la marche vers l'Union européenne.

Qu'avons-nous fait depuis deux ans pour redonner de l'élan à la construction européenne? Que devons-nous faire cette année et l'année prochaine?

En 1985, nous avons relancé le grand marché intérieur et proposé qu'en 1992, la Communauté soit un espace sans frontières intérieures. Instruits par l'expérience, nous avons proposé, sous forme d'un calendrier, une méthode pour réaliser cet objectif. La Commission considérait alors - et elle considère encore aujourd'hui - que le grand marché intérieur est, dans l'état actuel des choses, le véritable moteur de l'intégration économique européenne. Or, c'est du rythme de cette intégration que dépendra le sort de cette course mondiale contre la montre, dans laquelle l'Europe joue sa survie. Voilà pourquoi il fallait changer de vitesse, voilà pourquoi il fallait porter remède à l'obsession de l'unanimité, qui avait petit à petit contaminé l'ensemble du système institutionnel communautaire.

En 1986, nous avons préparé ensemble, puis adopté l'Acte unique. Nous avons souhaité ensemble que cette réforme ne se limite pas à un simple aménagement des procédures. Nous avons insisté ensemble pour que de nouveaux champs entrent explicitement dans le cadre de la construction communautaire: une politique européenne de la recherche et de la technologie, l'environnement, les conditions de travail. Même si certains le considèrent comme n'allant pas suffisamment loin - et je partage ce sentiment -, l'Acte unique est en réalité beaucoup plus exigeant qu'il n'y paraît. Il nous appartiendra, cette année et l'an prochain, de le traduire en actions et propositions et de faire en sorte que les douze États membres en tirent eux-mêmes toutes les conséquences. Ce sera difficile. Ne nous y trompons pas. Le contrat est signé, enfin presque. Mais il est à craindre que la volonté politique ne soit pas au rendez-vous.

Telle est l'une des impressions que je tire du tour des capitales que nous avons effectué, à la demande du Conseil européen, les mois derniers. Je rappelle devant vous que ce tour des capitales avait pour objet d'écouter les positions des gouvernements à un moment où la Commission était en train de mettre au point ces propositions sur ce que j'ai appelé le grand rendez-vous. Il ne s'agissait donc pas de rapprocher les points de vue, ni de laisser les gouvernements se substituer à la Commission en matière d'initiatives. Non. Il s'agissait d'expliquer les enjeux, de favoriser les prises de conscience, de contribuer à lancer un processus de réflexion et de maturation, dont l'expérience a prouvé qu'il était indispensable chaque fois que la menace d'une crise dans la Communauté se profilait à l'horizon.

Nous avons écouté les États membres. Nous avons écouté les représentants du Parlement que nous avons rencontrés la semaine dernière. La Commission a travaillé, la Commission a conclu dimanche dernier. Elle a décidé de réserver à cette Assemblée la primauté de ses propositions. C'est parce qu'elle a le pressentiment que leur adoption ne se fera pas sans une mobilisation de tous ceux qui militent pour la construction européenne et, particulièrement, de ceux que les citoyens ont directement élus pour parler en leur nom, les parlementaires européens, vous, Mesdames et Messieurs.

(Applaudissements)

Bien sûr, nous avons hésité. Bien sûr, nous avons discuté. Mais en dernier ressort, nous avons choisi la

clarté. En effet, notre devoir était de placer les douze gouvernements devant les choix indispensables pour que la construction européenne progresse au rythme souhaité. La démarche que propose la Commission tient en deux idées simples: plus de cohésion, plus de discipline. Qu'il s'agisse de la politique agricole commune, des politiques structurelles, du régime financier, le choix est bien entre une vague zone de libre-échange agrémentée de quelques transferts financiers et un véritable espace économique commun, condition de la force de l'Europe, condition de l'Union européenne, rappelée solennellement dans le préambule de l'Acte unique.

Tel est l'enjeu, Mesdames et Messieurs les Députés. Le rapport transmis aux gouvernements le souligne et le démontre.

Telle est la tâche à laquelle la Commission s'est attelée.

Tel est le sens des propositions que, maintenant, je vais commenter devant vous. L'adoption de ces propositions constitue une partie vitale du travail de la Communauté pour 1987, mais là ne se limite pas notre devoir. Nous devons également renforcer le socle mis en place en 1985 et 1986 pour relancer la construction européenne. Je vous en indiquerai ensuite succinctement les axes les plus importants, les points les plus saillants.

Mais, tout d'abord, *réussir l'Acte unique*.

L'Acte unique, c'est, en une phrase, l'obligation de réaliser simultanément le grand marché sans frontières, plus de cohésion économique et sociale, une politique européenne de la recherche et de la technologie, le renforcement du système monétaire européen, l'amorce d'un espace social européen et des actions significatives en matière d'environnement. J'ai bien dit réaliser simultanément.

Pour être en mesure d'atteindre ces objectifs, la Communauté doit affronter des problèmes difficiles et remplir quatre conditions essentielles que vous retrouverez dans le rapport remis au Parlement et au Conseil:

- une politique agricole adaptée au nouveau contexte mondial;
- des politiques communautaires ayant un réel impact économique;
- des ressources propres stables, suffisantes et garanties;
- une discipline budgétaire réellement efficace.

Tout d'abord, une politique agricole commune adaptée au nouveau contexte mondial.

L'agriculture, qui occupe à elle seule plus de dix millions de personnes dans la Communauté et en fait, entre parenthèses, travailler bien davantage, constitue la base d'une filière agro-alimentaire essentielle. Elle est, pour l'Europe, un secteur économiquement et stratégiquement vital.

Au cours de ses vingt-cinq années d'existence, la politique agricole commune a été un succès. Les principes qui en sont à la base restent valables: la préférence communautaire, l'unité du marché et la solidarité financière.

Mais, Mesdames et Messieurs les Députés, le contexte économique général et la situation des marchés agricoles mondiaux imposent de rechercher un meilleur équilibre entre une offre qui est dopée par les progrès technologiques et une demande qui a cessé de croître rapidement. D'où l'action entamée par la Commission depuis 1985 et qu'elle propose de renforcer par une politique restrictive des prix, un assouplissement des garanties et des mécanismes d'intervention et un renforcement de la coresponsabilité des producteurs, y compris le recours au système des quotas.

D'une façon générale, il s'agit d'amener progressivement les agriculteurs à adapter, en fonction des données des marchés européens et mondiaux, leurs choix de production et à rechercher de nouveaux débouchés. La Communauté s'est engagée dans cette voie. Elle doit continuer.

C'est ainsi que des réformes apportées à la politique agricole commune depuis 1984, ainsi que le «paquet prix» 1987, représentent une économie budgétaire annuelle d'environ 6 milliards d'Écus à dollar constant. Cela mesure l'effort courageux accepté par nos agriculteurs et fait justice des critiques erronées adressées à la politique agricole commune.

Mais il est clair que cette politique risque d'aggraver la situation des revenus des exploitants agricoles dont la situation est la plus fragile. Le visage rural de l'Europe, profondément modelé par le mode familial d'exploitation, risque d'en être transformé. Et pourtant, culturellement et socialement, ce modèle a fait la preuve de son efficacité économique et écologique. Il faut donc le préserver. Les solutions pour y parvenir existent. Elles consistent à différencier les mesures prises pour tenir compte de la situation particulière de certains agriculteurs ou de certaines régions. C'est ainsi que, pour ne citer que quelques exemples, l'on a procédé à la modulation de la taxe pour les produits laitiers, qu'on a introduit des aides pour les producteurs de céréales, qu'on a retenu la spécificité de certaines régions ou de certains pays pour moduler les dispositions en matière de quotas de production, que l'on a institué une aide pour les éleveurs de bovins, etc.

Si ces mesures sont insuffisantes, la Communauté ne peut refuser de s'engager dans les aides aux revenus, sinon d'autres le feront à sa place avec le danger de renationalisation que nous voulons absolument éviter.

(Applaudissements)

La Commission propose donc de procéder à un encadrement strict de ces aides dans des limites précises et préalablement définies au plan communautaire. Cet encadrement aura pour objet de s'assurer que les aides n'ont pas pour effet de fausser la concurrence ou de contredire les efforts entrepris par ailleurs pour limiter la production. Il y va de l'avenir du marché commun agricole. Cet encadrement aura aussi pour objet d'éviter l'augmentation des disparités existant entre les régions.

Au total, il s'agit de parvenir à une action communautaire mieux équilibrée et mieux articulée entre soutien des marchés et soutien des revenus. Il s'agit aussi d'assurer les bases d'un développement rural indispensable pour aménager le territoire, établir un bon équilibre entre la nature et l'homme et, enfin et surtout, maintenir un mode de vie qui fait la personnalité de nombreuses régions de l'Europe du Nord comme de l'Europe du Sud.

Nos agriculteurs, Mesdames et Messieurs les Députés, ne comprendraient pas que la Communauté soit la seule à faire ce douloureux effort d'adaptation à la nouvelle situation mondiale. Nos partenaires agricoles mondiaux doivent le comprendre. C'est seulement par une action concertée que pourront être enrayerées les conséquences dommageables des situations erratiques des cours sur les marchés mondiaux, accentuées par le désordre monétaire, conduisant à cette sorte de guerre des subventions dommageables.

Mettons de l'ordre dans notre maison. Soyons exigeants avec nos partenaires pour qu'ils en fassent autant. Ainsi, la politique agricole commune retrouvera-elle son rôle irremplaçable dans le renforcement de la cohésion économique et sociale de la Communauté au même titre que les autres politiques communautaires.

(Applaudissements)

Une politique agricole commune adaptée à la nouvelle donne mondiale, mais aussi des autres politiques communautaires ayant un réel impact économique.

Mesdames et Messieurs les Députés, la politique agricole commune ne peut rester la seule des politiques communautaires dont l'impact économique soit réel; aujourd'hui, la Communauté élargie a besoin d'autres frontières.

En matière d'actions structurelles, deux conceptions de l'action communautaire pouvaient être admises.

La première, macro-économique seulement, repose sur les vertus de la main invisible qui opère au travers

des flux financiers; pourvu qu'ils soient assez importants, les transferts de ressources entre les États membres devraient assurer la convergence économique.

La seconde, micro-économique et structurelle, veut accélérer la diffusion des innovations, réduire les goulets d'étranglement, encourager les effets d'échelle. Bref, il s'agit pour les politiques structurelles de «coller au terrain».

La Commission, encouragée par le succès des programmes intégrés méditerranéens, s'est prononcée pour cette seconde voie, moins dispendieuse, plus efficace.

La réforme des fonds structurels s'exprime donc au travers d'objectifs économiques réels. De la même façon que le programme-cadre de recherche technologique, les politiques nouvelles des transports et de l'environnement reçoivent leur pleine justification, rattachée à l'effet de dimension communautaire, constitutive d'un espace économique commun.

Ainsi, en ce qui concerne les fonds structurels, cinq objectifs prioritaires ont été dégagés: le rattrapage des régions en retard de développement, la reconversion des régions industrielles en crise - pour laquelle nous faisons trop peu, soit dit entre parenthèses -, la lutte contre le chômage de longue durée, l'insertion professionnelle des jeunes et, enfin, le développement rural, notamment - mais pas seulement - par l'adaptation des structures de production agricole.

Tels sont les cinq objectifs prioritaires qui permettront à nos politiques d'être lisibles et efficaces.

Quant aux modalités de la réforme elle-même, je souhaite que vous en reteniez, pour être simple, deux idées maîtresses.

En premier lieu, la préférence sera donnée à des programmes pluriannuels, en appui aux efforts que les États membres et les régions engagent par eux-mêmes.

En second lieu, la gestion des interventions sera aussi décentralisée que possible. Bruxelles ne doit pas être un élément supplémentaire de centralisation, mais, au contraire, un lieu d'animation et de diffusion des initiatives.

(Applaudissements)

La Commission propose donc que la Communauté se donne les moyens d'une gestion efficace de ses interventions là où elles ajoutent une valeur réelle aux actions nationales et régionales. C'est dans ce cadre qu'elle propose de doubler, d'ici à 1992, le volume financier des fonds structurels en termes réels.

(Applaudissements)

Enfin, pour adapter la politique agricole commune, pour donner l'impact économique réel aux autres politiques, il faut *que la Communauté se dote d'un système de ressources propres suffisantes, stables et garanties.*

On ne peut pas tous les deux ans, ou tous les trois ans, retomber dans une crise et solliciter les parlements nationaux. C'est ce qui explique que la Commission se soit délibérément placée dans une perspective à moyen terme.

Poursuivre la réforme de la politique agricole commune et la rénovation d'action des fonds structurels: ces deux objectifs constituent autant de gages de la restauration de la crédibilité politique de la Communauté. Ils sont inséparables - je viens de le dire - de l'indispensable réforme de son système financier.

Le régime actuel de ressources propres, issu de la décision du 2 avril 1970 et du Conseil européen de Fontainebleau, est arrivé à épuisement.

Nul n'ignore que les dépenses pour 1987 ne pourront pas être financées totalement et qu'il va falloir que la Commission en tire les conséquences. Nul n'ignore ici les pratiques qui masquent, depuis 1983, le déficit réel du budget communautaire. Et j'ai dit à Londres aux chefs d'État, lorsqu'ils m'ont donné la parole, que je me refusais, pour ma part, à utiliser, pour 1987, comme pour l'avenir, à nouveau ces expédients.

Nul n'ignore ici que la base des ressources propres s'érode, car elles sont assises sur des grandeurs qui croissent moins vite que l'activité économique.

Pourtant, la Communauté a pris récemment de forts engagements politiques avec l'Acte unique et l'élargissement à deux nouveaux États membres.

Quels seront les grands traits du budget de la Communauté à l'horizon de 1992? Telle est la question que la Commission s'est posée, qu'elle devait se poser, compte tenu du rééquilibrage de la dépense agricole, du doublement des fonds structurels en termes réels, du programme-cadre de la recherche, des actions en matière de transport et d'environnement et aussi, je dois l'ajouter, de la nécessaire amplification de notre politique d'aide au développement.

La Communauté ne peut plus vivre avec des crises financières à répétition, ni avec des expédients auxquels la Commission se refuse de recourir.

La Communauté a besoin désormais de sécurité budgétaire, en apportant deux changements majeurs à ses ressources financières.

Tout d'abord, exprimer le nouveau plafond de ressources par rapport au PNB de la Communauté, meilleure illustration de la richesse de celle-ci, et le fixer à 1,4 % du PNB en 1992. Cette décision politique consiste à offrir la garantie que le prélèvement obligatoire communautaire sera plafonné.

Ensuite, changer la composition des ressources de la Communauté à l'intérieur de ce plafond pour assurer une meilleure relation entre la contribution au financement du budget et le niveau relatif de prospérité des pays et aussi la flexibilité nécessaire. C'est disposer de ressources stables et suffisantes.

En résumé, les ressources disponibles dans la limite de 1,4 % du PNB se décomposeraient ainsi dans notre proposition:

premièrement, les droits de douane;

deuxièmement, les prélèvements agricoles;

troisièmement, les recettes provenant de la TVA qui seraient perçues par prélèvement de 1 % sur l'assiette effectivement soumise à la TVA. Cela renforcerait le caractère de ressources propres de ladite TVA;

ensuite, une quatrième ressource, dite «correctrice», par prélèvement sur une assiette complémentaire définie comme étant la différence entre le PNB - dont j'ai déjà cité les avantages - et l'assiette effective de la TVA utilisée pour le prélèvement de 1%.

Telle serait la base nouvelle des ressources propres.

Cependant, la Commission veut garder ouverte la possibilité d'une cinquième ressource qui puisse être ajoutée d'ici à 1992, mais, je le précise, toujours à l'intérieur du plafond de 1,4%. On pourrait, par exemple, songer à une sorte de droit de timbre, très minime, sur les transactions financières. Mais la Commission ne fait pas, à ce stade, de proposition.

Je tiens à souligner ici que la proposition d'un plafond de 1,4% du PNB signifie que le rythme d'accroissement des ressources non seulement ne sera pas supérieur à celui de la période 1980-1987, mais

qu'il sera en réalité inférieur; il lui sera inférieur si vous voulez bien tenir compte que nous devons, à l'intérieur de ce plafond, absorber les dettes actuelles. De quoi s'agit-il ? De la liquidation des stocks agricoles, du poids du passé - trop d'engagements et pas assez de paiements - et, enfin, de l'impact croissant et normal de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Ces éléments doivent être soulignés pour montrer la modération financière dont a fait preuve la Commission.

Enfin, se pose la lancinante question de la compensation des déséquilibres budgétaires. Parlons franchement: la Commission avait le choix entre quatre solutions.

Premièrement, ne rien proposer, car ce n'est pas la Commission qui a proposé le mécanisme, mais les chefs de gouvernement, au Conseil européen de Fontainebleau. Cela aurait été la seule approche compatible avec la logique communautaire et la Commission, voulant être réaliste et affronter toutes ses responsabilités, fait une proposition également dans ce domaine.

Deuxièmement, reconduire le mécanisme de Fontainebleau, mais la situation de la Communauté, Mesdames et Messieurs, a changé depuis 1984 avec l'arrivée de deux nouveaux membres dont le niveau de vie est largement inférieur à la moyenne communautaire.

Troisièmement, généraliser les soldes nets avec un mécanisme d'écrêtement. On a souvent parlé avant Fontainebleau, mais ce serait entrer dans la voie perverse pour l'esprit communautaire, et par conséquent la Commission s'y refuse absolument. On ne peut pas mesurer les avantages et les inconvénients de la participation à la Communauté à l'aune de son solde budgétaire. Cela est inacceptable. En tout cas, cette Commission ne prendra pas cette responsabilité.

(Applaudissements)

Quatrièmement, proposer un mécanisme nouveau, et j'insiste sur ce point, provisoire. Nous l'avons envisagé, par fidélité aux engagements pris au Conseil européen de Fontainebleau; la Commission a pris en compte la notion de - c'est le texte de Fontainebleau - «charge budgétaire excessive au regard de la prospérité relative» d'un État membre. Nous avons choisi, pour tenir compte de la particularité du cas britannique, de fonder cette correction sur la cause réelle du déséquilibre, c'est-à-dire la disparité fondamentale des situations structurelles agricoles entre la Grande-Bretagne, d'une part, les autres pays, d'autre part. Par conséquent, il s'agira en quelque sorte, pour retomber dans le langage communautaire, d'une «clef verte» de compensation.

Enfin, dernier élément et non le moins important, *le renforcement de la discipline budgétaire et de la gestion du budget*. C'est sans doute là que le Parlement européen, pour être franc, est le plus questionné. Pourquoi de nouvelles ressources, si la Communauté ne se comporte pas en adulte dans le domaine financier? Pourquoi de nouvelles ressources si nous nous comportons comme une organisation internationale avec des engagements, et non pas comme une vraie communauté? Il faut constater que la discipline budgétaire mise en œuvre à la suite du Conseil de Fontainebleau est un échec. Pourquoi?

On ne peut pas, d'un côté, prendre des décisions au Conseil agricole ou au Conseil « recherche » et, de l'autre, fixer au Conseil «budget» un cadre de référence qui est ensuite systématiquement dépassé. Il faut dénoncer l'éclatement du processus de décision.

(Applaudissements)

On ne peut pas, d'un côté, fixer unilatéralement un taux maximal d'augmentation de dépenses non obligatoires et, de l'autre, refuser la discussion avec le Parlement européen, et ce contrairement à l'esprit de l'article 203 du traité.

(Applaudissements)

La discipline budgétaire, Mesdames et Messieurs, restera un leurre tant que le Parlement européen n'y sera pas associé dès le début de la procédure et tant que le Conseil prendra des décisions contradictoires en son

sein.

La Communauté ne peut continuer à jouer à la petite guerre institutionnelle. Elle doit prendre ses décisions dans la clarté et dans la rigueur.

Et pourtant, la discipline budgétaire est indispensable. Elle devrait résulter d'un consensus entre les trois institutions.

La Commission propose donc la conclusion d'un accord interinstitutionnel, d'un pacte unissant pour cinq ans le Parlement européen, le Conseil et la Commission et fixant préalablement les plafonds et les grandes masses budgétaires. La procédure budgétaire se déroulerait à l'intérieur de ce cadre préalablement défini, et après que les institutions ont déterminé un plafond annuel de ressources pour chacune des années 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, pour être clair.

Des critères précis devront être fixés pour les dépenses non obligatoires. Mais la maîtrise de la dépense agricole doit enfin être respectée, d'une part, par la poursuite de la réforme de la politique agricole commune, d'autre part, par la mise en place de stabilisateurs budgétaires fonctionnant de manière contraignante, voire automatique, à l'intérieur du cadre actuel de la discipline budgétaire agricole.

Certes, les circonstances monétaires exceptionnelles doivent être prises en compte et la Commission propose qu'une réserve spéciale soit constituée à côté de l'enveloppe annuelle prévue pour la PAC pour amortir les chocs résultant de la volatilité du dollar.

Comme vous l'avez souhaité à maintes reprises, les perspectives pluriannuelles budgétaires deviendront dès lors un instrument important de la gestion du budget et du respect de la discipline budgétaire. Une modification des modes et des règles de gestion du budget devra compléter ce dispositif. La Commission propose qu'elle consiste, pour l'essentiel, dans le respect de l'annualité, comme dans les budgets nationaux, en réduisant les possibilités de surbudgétisation, en renforçant la transparence des crédits disponibles. Cela implique une réforme substantielle de la réglementation financière.

Mesdames et Messieurs les Députés, il est temps que les autorités budgétaires se donnent les moyens de gérer en bon père de famille les ressources communautaires. Les citoyens de l'Europe l'exigent.

(Applaudissements)

Telles sont les grandes lignes des propositions qu'a faites la Commission pour le grand rendez-vous. Et, parallèlement, il faut continuer à travailler et renforcer en 1987 le socle de la relance européenne.

L'une des plus fortes contributions que nous pourrons apporter à ce débat ouvert sur les conditions de succès de l'Acte unique est notre démonstration qu'il est déjà en action, que des progrès sont possibles, que d'autres sont en passe d'être effectués. Parce que le mouvement se trouve en marchant, il nous faut étayer, renforcer, en 1987, le socle de la relance européenne, en avançant vers l'établissement du grand marché et la mise en œuvre des politiques communautaires qui l'appellent, en faisant franchir une nouvelle étape au système monétaire européen, en impliquant davantage dans le mouvement engagé les citoyens et les partenaires sociaux. Enfin, en faisant de 1987 un test pour un meilleur fonctionnement des institutions communautaires, conformément à l'Acte unique.

Tout d'abord du grand marché aux politiques communautaires.

Le grand marché demeure l'objectif primordial, ai-je dit. En 1987, la Commission prendra deux initiatives, parmi d'autres, qu'elle juge particulièrement importantes.

La première porte sur l'ouverture des marchés publics aux secteurs encore exclus de la concurrence: énergie, transport, eau et télécommunications. Parallèlement, nous proposerons un renforcement de nos pouvoirs de surveillance des procédures d'adjudication.

La seconde initiative concerne le rapprochement des taux de TVA et des accises ainsi que la répartition des produits selon ces taux. Ainsi pourra-t-on asseoir le grand marché sur un système de taxes compatible avec une concurrence loyale et équitable.

Tels seront les deux tests nouveaux pour la volonté des États membres de respecter l'échéance de 1992 pour le grand marché sans frontières. D'autres dossiers importants, dois-je le rappeler, sont sur la table du Conseil et doivent être réglés cette année, qu'il s'agisse des transports aériens, des émissions des gaz d'échappement, de la nouvelle approche de normalisation, etc.

Enfin, comme elle s'y était engagée, la Commission présentera une réflexion d'ensemble sur les conséquences de la réalisation du marché unique pour le renforcement de la politique commerciale de la Communauté. Nous répondrons ainsi aux attentes que vous avez manifestées, notamment lorsque vous avez adopté, le mois dernier, l'excellent rapport de M. Beazley sur l'industrie automobile.

Le grand marché - vous connaissez cette démonstration - implique une coopération accrue et des politiques communautaires modernes et efficaces. Vous connaissez aussi, en ce domaine, la priorité des priorités, l'indispensable maîtrise des nouvelles technologies, fondement de la compétitivité et de la prospérité que le grand marché peut faciliter à condition que l'on amorce le mouvement.

Or, Mesdames et Messieurs, si l'importance cruciale de l'action communautaire a été reconnue par les plus hautes autorités politiques, si l'Acte unique l'a consacré, le programme-cadre 1987-1991 n'est toujours pas adopté. Cela n'est pas acceptable. Des programmes aussi importants qu'ESPRIT, RACE, BRITE vont-ils s'arrêter cette année faute de moyens? Je pose la question, car c'est encore notre crédibilité, celle de la Communauté, qui est en jeu.

(Applaudissements)

La Commission, avec votre appui - et notamment le travail diligent de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie - a déjà entrepris les démarches nécessaires pour que les Conseils de février et de mars aboutissent à une décision rapide. Et je dois ici ajouter mes remerciements à la présidence belge, qui a pris le dossier à pleines mains.

Mais faut-il voir dans ces atermoiements, notamment à propos de la recherche, l'expression d'une défiance envers la Communauté? Ce serait à la fois une injustice et une erreur. Notre objet n'est pas de nous poser en rival des États membres, mais bien d'appuyer les coopérations souhaitables indispensables entre acteurs économiques. Notre attitude ouverte et vigilante à propos d'Eureka le démontre.

Cette méthode, celle du programme-cadre, consiste à aider, sans se substituer - nous venons d'en faire la démonstration avec l'adoption des programmes intégrés méditerranéens. Mesdames et Messieurs, le Parlement nous a beaucoup aidés. Aussi dois-je vous dire aujourd'hui qu'il s'agit d'une expérience très encourageante, qui a vu la naissance d'une nouvelle méthode de travail: l'établissement d'un dialogue permanent et d'une concertation originale entre les régions et la Communauté, ces régions à qui revenait le soin de déterminer et leurs besoins et leurs moyens d'y faire face.

La Commission joue, en quelque sorte, le rôle d'un ingénieur du développement régional. Nous sommes loin de l'image d'une bureaucratie éthérée que d'aucuns continuent à nous accoler.

Enfin et surtout - et c'est cela qui nous a encouragés à généraliser cette méthode dans nos propositions -, les régions ainsi stimulées ont pris conscience de leurs forces et de leurs faiblesses, ont traduit leur volonté de trouver les voies originales de développement.

Donc, nous continuerons sur la voie du marché intérieur, nous continuerons pour établir ces politiques communautaires, mais nous devons, cette année - il ne peut pas y avoir de sursis -, regarder en face l'évolution du système monétaire européen, car les événements de décembre et janvier derniers nous

montrent que celui-ci est menacé, qu'il est au carrefour. Autrement dit, élargir le socle de la relance, c'est aussi resserrer les liens de la coopération monétaire entre Européens.

On peut dire qu'une première étape du fonctionnement du système monétaire européen s'achève en effet. Une inflation très modérée, la stabilité monétaire et la sagesse budgétaire sont aujourd'hui le lot commun des pays qui appartiennent aux mécanismes de change. Pendant cette phase, il faut le rappeler, le système monétaire européen a joué un rôle très positif pour ramener la plupart des pays dans le cycle vertueux du refus de l'inflation et des déséquilibres.

Il faut maintenant que le système monétaire européen soit au cœur d'un système économique plus performant en termes de croissance, de compétitivité et de création d'emplois. Les progrès spectaculaires de la libération des flux de capitaux dans la Communauté ne nous laissent plus qu'un choix: aller de l'avant en élargissant le champ de la concertation économique et monétaire.

Les poussées sans précédent de la fièvre spéculative constatée sur les marchés de capitaux suggèrent à certains de relâcher la discipline de change. Telle n'est pas notre conception. D'autres songent, simultanément, à encadrer les mouvements des taux de change entre les monnaies clés du système monétaire international.

Cela est une autre question.

Le prix à payer pour accroître l'intégration financière des économies européennes ne peut être l'incertitude sur les parités, qui détruit la stabilité indispensable à l'essor des échanges. Je dois ajouter qu'il est impensable de garder un marché commun agricole, d'avoir un marché sans frontières qui fonctionne, si toutes les monnaies ne respectent pas, en 1992, le même système de discipline des changes.

La Commission exposera bientôt les véritables conditions d'une libéralisation complète des mouvements de capitaux: un effort continu et patient de coordination monétaire, budgétaire et fiscale, le rapprochement en parallèle des règles de gestion prudentielles et des règlements de base pour les banques et autres institutions financières. A la demande du président en exercice du Conseil des ministres de l'Économie et des Finances, une première discussion sur ces problèmes aura lieu dès le mois d'avril prochain.

Parallèlement, la Commission contribuera, comme elle l'a fait depuis 1985, à la réflexion engagée pour renforcer le système monétaire européen dans un contexte accru de convergence des économies. Les voies les plus fructueuses doivent être recherchées.

Tout d'abord, dans une coordination plus efficace des politiques de taux d'intérêt, ce qui a singulièrement manqué ces dernières semaines. C'est tout du moins un des enseignements à tirer de cette expérience.

Ensuite, dans une remise à l'ordre du jour de l'indicateur de divergence prévu par le Conseil de Brème. Cet indicateur de divergence peut devenir une règle positive pour des interventions coordonnées et équilibrées des banques centrales.

Enfin, dans un rôle accru du Fecom dans la régulation du système, qui implique aussi, selon nous, une utilisation plus grande de l'Écu.

Ce ne sont là que des premiers pas dans la voie qui doit nous permettre de maîtriser l'espace financier commun et plus généralement de faire donner tous ses effets positifs au grand marché sans frontières.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que l'Europe gagnera la capacité de faire de l'Écu une monnaie de réserve et de paiement. Ainsi, mais alors seulement, elle pourra jouer un rôle effectif dans la remise en ordre du système monétaire international.

En troisième lieu, nous voulons poursuivre notre coopération avec les acteurs de la vie économique et sociale.

Depuis deux ans, la Commission s'est attachée à relancer, non sans succès, le dialogue entre les patronats et les syndicats. Dans le même temps, elle a obtenu le soutien des partenaires sociaux à la stratégie coopérative de croissance.

Ces deux faits doivent être rappelés au moment où la déception se fait jour dans tous les pays quant aux résultats obtenus en matière de croissance économique et de création d'emplois, en dépit du coup de fouet donné par la baisse du prix du pétrole et la chute du dollar.

La présidence belge s'est montrée très soucieuse de relancer et le débat économique sur la croissance et le débat social sur l'organisation du travail, l'aménagement des horaires, l'introduction des nouvelles technologies et le fonctionnement du marché du travail. Nous avons nous, la Commission, des groupes de travail avec le patronat et les syndicats sur tous ces thèmes.

La Commission va donc, en liaison avec la présidence belge, poursuivre l'animation du dialogue social et relancer la discussion au sein du Conseil sur les moyens de réaliser dans toute la Communauté - et c'est possible - une croissance plus forte et plus créatrice d'emplois. Comme le souligne la Commission dans son rapport sur le grand rendez-vous, il s'agit là d'une condition essentielle pour faciliter la réalisation effective du grand marché intérieur.

Je ne saurais terminer la présentation du programme de la Commission sans parler de l'Europe des citoyens, quelles que soient, Mesdames et Messieurs, vos déceptions et les nôtres dans ce domaine.

Il est indispensable, alors que nous nous engageons dans cette relance de la Communauté, que les citoyens aient le sentiment que cette nouvelle avancée de l'Europe les touche, les concerne directement. Observez les réactions multiples et positives qui ont suivi la distribution gratuite d'excédents alimentaires aux organisations caritatives. «Enfin, l'Europe a du cœur», a-t-on entendu après les mesures tardives que nous avons prises et que, d'ailleurs, nous reconduirons.

L'Europe des citoyens, nous devons l'avoir plus présente à l'esprit. L'Europe des citoyens, c'est la liberté pour tous les Européens de circuler, de séjourner, de voir leurs diplômes partout reconnus.

(Applaudissements)

On nous dit que l'Europe, c'est la bureaucratie. Mais, Mesdames et Messieurs, c'est tout le contraire, en l'occurrence. Combien de procédures, de formulaires administratifs ne seront-ils pas supprimés après l'ouverture, la reconnaissance mutuelle des normes et des diplômes!

A l'intérieur de cet espace sans frontières que nous voulons réaliser, nous encourageons la mobilité des jeunes. Le programme Comett, qui permettra à des milliers d'étudiants d'aller effectuer un stage dans une entreprise située dans un autre État membre, a d'ores et déjà été adopté. Le programme Erasmus le sera prochainement; il y a eu un engagement des chefs d'État et de gouvernement à ce sujet, au dernier sommet, à Londres. Grâce à ce programme, plusieurs dizaines de milliers d'étudiants pourront suivre une période de leurs études dans un établissement universitaire d'un autre pays de la Communauté. Enfin, le programme YES suivra et favorisera l'échange de jeunes.

L'Europe, pour les citoyens, c'est ce qui concerne leur vie, leur santé. D'où les initiatives prises dans la lutte contre le cancer qui se sont traduites par une remarquable efficacité, une grande coopération, et nous allons faire de même pour le sida. Les citoyens doivent savoir que l'Europe, par la coopération scientifique, l'échange d'informations et d'expériences, la bonne volonté de tous les spécialistes et de tous les professeurs peut permettre de valoriser les efforts de chacun et conférer une efficacité multipliée à notre action.

L'Europe, pour les citoyens, c'est aussi ce qui peut changer dans leur vie quotidienne, en renforçant le sentiment d'appartenance à une même communauté. Au centre de cette appartenance se trouvent naturellement nos acquis culturels, multiples, divers, enrichis par nos différences. A cet égard, je rappellerai

la conférence organisée par la Commission à Florence le mois prochain et qui sera le point de départ d'une réflexion commune et d'une action concertée sur les relations entre culture, économie et technologie.

Je dois dire également quelques mots - bien que la tâche soit dure - de la télévision et de l'audiovisuel, pour souligner que, derrière la multiplication, la profusion des images et des sons qui va se produire sous l'effet des nouvelles techniques, ce sont notre identité culturelle et notre capacité de technologie qui sont en cause.

Mesdames et Messieurs, sans un effort commun, sans réunion de nos forces, nous ne parviendrons pas à répondre à cette nouvelle et forte demande de programmes. Sans concertation pour l'établissement de normes communes, nous ne maîtriserons pas la chaîne de production et de diffusion technologique. Vous savez que l'enjeu est immense, industriel et culturel. La Commission a proposé, dans la perspective du grand marché, une politique audiovisuelle d'ensemble, avec notamment cette directive «télévision sans frontière». Vous serez appelés à l'examiner prochainement. Elle pose les règles minimales nécessaires pour organiser ensemble la circulation des émissions de télévision avec également la mise en œuvre, dès cette année, du programme MEDIA qui associe les professionnels concernés à l'établissement d'un diagnostic sur l'audiovisuel européen, la production et la distribution œuvre audiovisuelles. Je le répète et j'insiste auprès de vous: l'enjeu est immense. Dotons-nous des moyens nécessaires pour faire de cette industrie, de cette activité, un véritable instrument pour le respect et le rayonnement de notre culture. A cet égard, l'Année européenne du cinéma et de la télévision constituera un jalon important. L'enjeu, donc, est immense pour l'Europe, qui ne vit pas seulement d'économie. Ne manquons pas ce rendez-vous historique pour notre civilisation, notre culture, nos créateurs.

L'année 1987, ce sera, enfin, *un test pour un meilleur fonctionnement de nos institutions*.

A l'intérieur du triangle institutionnel, trois exigences doivent être satisfaites et je ne fais que les rappeler brièvement: comment mieux décider au sein du Conseil de ministres, comment associer davantage le Parlement au processus législatif, comment permettre à la Commission de gérer plus efficacement?

Le Conseil, pour décider plus vite, a enfin accepté, en décembre 1986, de réformer son règlement intérieur. Certes, la formule retenue n'est pas parfaite, mais ce qui importe, c'est, dans la pratique, une forme d'obligation de recourir au vote. Sur ce point, l'amélioration est incontestable. En 1986, au total, le Conseil aura voté une centaine de fois.

Nul doute que cette pratique est de bon augure pour la réussite de la procédure de coopération qui postule, comme vous le savez, que le Parlement et le Conseil s'imposent des disciplines de vote pour éviter des blocages ou des lenteurs.

La *procédure de coopération*, bien maniée, peut en effet être beaucoup plus prometteuse qu'elle ne paraissait à l'origine, beaucoup plus prometteuse pour associer le Parlement au pouvoir législatif.

La première condition de son succès est que la Commission et le Parlement se concertent davantage. C'est d'ailleurs ce que propose le rapport de M. Prout. La Commission, pour sa part, s'est efforcée d'identifier dans son programme de travail pour 1987 les propositions qui relèveront de la procédure de coopération. Sur cette base, nos deux institutions pourront élaborer en commun un calendrier de travail. La deuxième condition pour la réussite de cette procédure, c'est l'instauration d'un dialogue permanent entre la Commission et le Parlement, et notamment la nécessité de rechercher un accord dès la première lecture. C'est le sens de votre résolution sur le rapport de M. Planas Puchades. La Commission partage la même préoccupation.

Enfin, et je serai sur ce point beaucoup moins optimiste, où en est le renforcement des *pouvoirs de gestion de la Commission*? Les craintes que je vous ai exposées, Mesdames et Messieurs, lors du vote du rapport de M. Hänsch se sont révélées, hélas, justifiées.

Malgré le réalisme de notre proposition, plusieurs États membres s'évertuent à ne vouloir rien changer, ni pour le passé ni pour l'avenir, afin de perpétuer les délices et les poisons de multiples comités qui nuisent à l'efficacité de l'action communautaire.

Quoi qu'il en soit, la Commission s'interdit dans sa pratique quotidienne de s'écarter des principes de simplicité, de transparence et d'efficacité qui ont inspiré sa proposition.

Ainsi, je le répète, l'Europe ne peut éluder ce rendez-vous avec elle-même en 1987. L'Acte unique lui en confère l'obligation politique. Or, ce que la Commission propose dans un ensemble complet et cohérent, ce sont les politiques et les moyens pour réaliser l'Acte unique, rien que l'Acte unique, mais tout l'Acte unique. Ce qui est en cause, c'est bien la crédibilité de la construction européenne. C'est aussi, à travers l'action quotidienne, l'illustration de ce que l'Europe peut apporter dès aujourd'hui à nos peuples. C'est l'obligation morale qui s'impose aux gouvernements, face à des citoyens de plus en plus désabusés, privés non seulement d'un idéal commun mais aussi d'une vision de leur avenir collectif.

L'Europe, Mesdames et Messieurs, doit s'affirmer à l'intérieur en apportant des solutions durables à ces problèmes et non des solutions à courte vue. Elle doit s'affirmer à l'intérieur en soulignant mieux le lien concret qui existe entre ce que peut faire la Communauté et ce que peuvent faire les États membres. Mais l'Europe doit aussi s'affirmer à l'extérieur, en agissant d'une manière coordonnée pour défendre ses intérêts légitimes, en agissant pour apporter sa contribution aux questions centrales du sous-développement et de la paix. Savoir dire non à l'occasion, être généreux vis-à-vis des plus déshérités, d'où la priorité à l'aide au développement dans ce programme, se doter des moyens de la prospérité et de la compétitivité.

Oui, savoir dire non, être généreux, être compétitifs, telles sont les grandes lignes de ce combat sans cesse recommencé. La Commission a pris ses responsabilités, elle n'a éludé aucune difficulté et elle sait pouvoir compter sur l'appui du Parlement européen pour faire de ce grand rendez-vous une étape importante et positive de la construction européenne.